

Préambule

Le paradigme du rétablissement dans les situations de trouble psychique met en exergue le savoir expérientiel de la personne soignée ou accompagnée, la restauration de son pouvoir d'agir et de décision en fonction de ses valeurs, la confiance dans ses potentiels créatifs au-delà du trouble qui peut l'affecter. L'association « Les Ailes Déployées » avec le collectif de pairs-aidants « Orpairs » propose pour la première fois un prix « Rétablissement et Pouvoir d'agir » destiné à récompenser des travaux de recherche clinique qui auront contribué à mettre en œuvre une telle perspective au bénéfice des personnes soignées ou accompagnées.

Règlement

Article 1 : Description du prix

Trois prix d'un montant de 4000 euros, 2000 euros et 1000 euros seront décernés par l'association « Les Ailes Déployées » avec le collectif Orpairs afin de récompenser des travaux de recherche clinique sur le rétablissement dans les situations de trouble psychique mettant en exergue le savoir expérientiel et le développement des potentiels des personnes soignées ou accompagnées.

Article 2 : Jury

Un comité pour le Prix « Rétablissement et Pouvoir d'agir » est constitué en tant que jury chaque année en octobre par le Comité scientifique de l'association Les ailes déployées, comprenant 10 membres : quatre personnes ayant des fonctions de pairs-aidants proposées par le collectif Orpairs, deux membres du comité scientifique des Ailes Déployées, deux membres du personnel soignant de l'association Les ailes déployées, deux personnalités extérieures. Deux co-président(e)s du comité sont nommés, l'un(e) parmi les membres du comité pairs-aidants, l'autre est le/la président(e) ou vice-président(e) du comité scientifique.

Article 3 : Candidatures

Les travaux soumis pour le prix peuvent relever de toute discipline concernée par les soins et l'accompagnement des troubles psychiques.

Les travaux soumis pour le prix doivent avoir fait l'objet d'une publication dans les deux années précédant celle du prix, ou acceptée « *in press* », dans une revue scientifique nationale ou internationale identifiée sur un des principaux portails de revues scientifiques, quelle que soit la langue, ou chez un éditeur reconnu dans le cas d'un ouvrage. Des travaux de master, diplôme d'université (DU), ou de thèse, soutenus dans les deux années précédant celle du prix peuvent être soumis avec accord explicite du directeur ou de la directrice de mémoire. Une simple communication à un colloque, sans actes publiés, ne pourra être considérée comme suffisante.

Article 4 : Dossiers de candidature

Les candidat(e)s — plusieurs co-auteur(e)s pouvant être associé(e)s en une candidature unique — soumettront **avant le 30 avril** au plus tard le dossier de candidature à télécharger sur le lien suivant : [Je télécharge](#)

REGLEMENT PRIX RETABLISSEMENT ET POUVOIR D'AGIR - 2025-2026

Il devra être transmis à l'adresse dédiée à cet effet : candidatures-prix@lad.fr et porter en objet « **CANDIDATURE PRIX 2025-2026** ».

Il sera accompagné impérativement d'un manuscrit en français décrivant de façon synthétique les travaux relatifs à la candidature et qui devra également être transmis **par le même courriel** à l'adresse candidatures-prix@lad.fr

Le manuscrit soumis doit être d'une longueur **maximum de 10 pages (interligne 1,5 ; marges de 3,5 cm)**. **La première page contient les coordonnées complètes du/des auteur(s) et précise leur situation professionnelle — l'auteur(e) correspondant étant explicité(e) —, et un résumé d'une demi-page**. Des liens électroniques renvoyant aux **annexes strictement nécessaires** (article ou ouvrage publié, mémoire universitaire), consultables par le comité, sont ajoutés en fin de manuscrit.

Tout conflit d'intérêt potentiel avec un(e) membre du comité pour le prix doit être signalé en première page du manuscrit transmis. La liste des membres du comité pour le prix est donc à consulter au préalable sur le site de l'association Les Ailes Déployées. Un conflit d'intérêt non signalé entraînerait une disqualification.

Pour chaque manuscrit, deux rapporteurs sont désignés lors de la première réunion annuelle du comité, cette première réunion se tenant avant le 31 mars. L'anonymat des rapporteurs est strictement respecté en dehors du comité et aucune communication n'est faite aux candidats sur la désignation des rapporteurs. L'ensemble des membres du jury a accès au manuscrit.

Article 5 : Critères d'évaluation et processus du jury

Les principaux critères d'évaluation sont :

- la pertinence thématique relativement au rétablissement et au développement du pouvoir d'agir des personnes soignées ou accompagnées ;
- la prise en compte du savoir expérimental des personnes concernées ;
- la qualité scientifique des travaux ;
- les incidences concrètes pour les personnes soignées ou accompagnées.

Lors d'une seconde réunion du comité, avant le 15 juin, l'ensemble des candidatures est examiné, avec pour chaque manuscrit soumis la présentation des avis des deux rapporteurs précédant une discussion. A l'issue d'une délibération générale, les prix sont attribués.

Pour chacun des trois prix un vote à bulletins secrets est organisé. A l'issue du premier tour de vote, seuls les deux candidat(e) en tête sont retenus pour un second tour. En cas d'égalité après ce second tour, la voix du / de la co-président(e) pair-aidant(e) est prépondérante.

Article 6 : Information sur les lauréats et remise des prix

Chaque candidat(e) reçoit un message l'informant des lauréat(e)s du prix à l'exclusion de toute autre information.

La cérémonie de remise des prix est prévue à l'occasion d'un colloque.

Les frais de déplacement des lauréat(e)s sont pris en charge par l'association Les Ailes Déployées dans la limite des bonnes pratiques en vigueur. Si plusieurs co-auteur(e)s se sont associé(e)s pour une candidature, seul(e) l'un(e) d'entre eux/elles est remboursé(e) de ses frais par l'association Les Ailes Déployées.